

Cela ne veut pas dire que tous les teinturiers n'obtiennent de plus beaux noirs et des laines moins fatiguées, des reflets moins verdâtres, des teintures moins rousses avec le noir direct que par l'ancien système.

## Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Une circonstance imprévue nous oblige à remettre à demain, la suite des débats du Conseil municipal, sur l'affaire de Molins et consorts.

M. l'abbé Candron, vicaire de la paroisse Saint-Martin, à Roubaix, est transféré à Douai, (paroisse Saint-Pierre.)

M. Leroy, d'Honnecourt, est nommé vicaire de St-Martin, à Roubaix.

M. Joly, d'Holque, est nommé vicaire de Saint-Martin, à Roubaix.

M. Petitjean, de Neuf-Berquin, est nommé professeur à Roubaix.

M. Desbonnet, de Fretin, est nommé vicaire de Mouvaux.

M. Rousselle, de Cappelle, est nommé vicaire de St-Géry, à Cambrai.

M. Brief, de Bailleul, est nommé vicaire de Wormhoudt.

M. Dehaeghe, de Bailleul, est nommé vicaire de Bourbourg.

M. Dupuis, d'Haubourdin, est nommé vicaire de Notre-Dame, à Valenciennes.

M. Hamez, d'Esquelbecq, est nommé vicaire de Looberghe.

M. Handschoote, de Bourbourg, est nommé vicaire d'Armentières.

M. Hasbrouck, de Comines, est nommé vicaire de Taisnières-sur-Hon.

M. Langlade, de Vieux-Berquin, est nommé vicaire de Saint-Jacques, à Douai.

M. Malengé, de Raches, est nommé vicaire d'Englefontaine.

M. Robitaille, de Blaringhem, est nommé vicaire de Vieux-Condé.

M. Tersin, de Lille, est nommé vicaire de Saint-Sauve.

M. Gruson, d'Estaires, est nommé professeur à Douai.

M. Dethoor, de Steenverck, est nommé professeur à Hazebrouck.

Par décret du président de la République en date du 27 juin, les ouvrages d'or et d'argent fabriqués en France et exportés à l'étranger, ne pourront être exportés que par les bureaux de douanes des communes suivantes du département du Nord : Dunkerque, Lille, Baisieux, Tourcoing, Blainmesnil, Jeumont, Fergnies, Valenciennes et Vieux-Condé.

Voici l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil municipal de Tourcoing, de vendredi prochain, 6 juillet :

Instruction primaire. — Cours d'adultes. — Traitements d'instituts.

Octroi. — Abonnements avec les industriels pour les charbons, huiles, savons, etc.

Déversement des charbons sur la voie publique. — Droits de voirie. — Classification.

Halles. — Plans et devis.

Asile et école de filles, rue Notre-Dame des Anges. Plans et devis.

Expropriations. — Tableau des offres.

Logements insalubres. — Homologation des Rapports de la Commission.

Compte administratif du Maire (1876). — Rapport de la Commission des Finances.

Budget supplémentaire 1877. — Rapport de la Commission des Finances.

Quatrième centime pour l'instruction publique. — Rapport de la Commission des Finances.

Budget du Collège pour 1878.

Hôtel-de-Ville. — Installation des services administratifs. — Réception.

— Rapport de la Commission des Travaux.

A l'occasion de la kermesse, la société philharmonique de Sainte-Cécile de Mouscron, donnera un concert dans le jardin du Casino, le dimanche 8 juillet 1877, à 6 heures du soir, avec le bienveillant concours de la société musicale les Amis-Réunis (harmonie) de Roubaix.

Voici le programme :

PREMIÈRE PARTIE.

1. Ouverture par l'Harmonie de Mouscron.

2. Marche de Richard Wallace, par les Amis Réunis, S. F. Fenick.

3. Ouverture du Président, idem. Kucken.

4. Fantaisie sur les Traviata, arrangée par M. Louis Montagne, idem. Verdi.

5. Valse intermède, idem. L. Montagne.

6. Fantaisie sur le Palhudier, soliste M. Jules Cateau idem. Fevbre.

DEUXIÈME PARTIE.

1. Fantaisie sur les motifs de Guillaume Tell, par l'Harmonie de Mouscron.

2. Ouverture d'Obéron, par les Amis-Réunis. Weber.

3. Polka pour piston, exécutée par M. Victor Vandewickel. Arban.

4. Grande mosaïque sur des motifs de Gounod, Gounod.

5. Londres, galop, Bender.

Prix d'entrée pour les étrangers : 1 franc.

Hier, ont eu lieu, à Cambrai, les funérailles de M. Pollet commandant, pendant la guerre de 1870-71, du 46<sup>e</sup> mobile.

Vendredi soir, à l'heure même où périsait la pauvre petite Bentein, un autre drame se passait quelques cen-

taines de mètres plus loin, aux environs de la propriété de M. Constantin Descat.

Une dame de Bruxelles, Mme de B..., venue passer quelques jours dans une famille roubaissienne, se promenait sur les bords du canal avec son fils, âgé de huit ans, et son neveu, M. L..., jeune homme de dix-huit ans, élève de l'Université de Louvain.

Celui-ci donnait le bras à sa tante, tandis que le petit garçon courait et gambadait devant eux. De temps à autre, il s'amusa à marcher à reculons comme font souvent les enfants.

Il n'aperçut pas un homme — un fraudeur, nous dit-on — qui, passant en courant, sans voir lui-même l'enfant, le bouscula si fort, que le petit s'en alla rouler sur le talus et tomba dans l'eau.

M. L..., qui était quelques pas en arrière, accourut, et, sans prendre le temps de se déshabiller, se précipita au secours de son cousin.

Mais il avait été devancé par le fraudeur. Quelques instants après, celui-ci ramena l'enfant, sain et sauf, entre les bras de sa mère que la terreur avait anéantie, et qui, maintenant, était folle de joie.

L'enfant n'avait pas perdu connaissance; on le conduisit, non loin de là, chez le bon fraudeur où M<sup>me</sup> de B... a laissé une marque de sa bienfaisance, en souvenir, a-t-elle dit au pauvre homme, en souriant, de votre étourderie et de votre courage.

L'ouverture de l'exposition des envois de Rome, a lieu aujourd'hui, dans la salle Melpomène de l'Ecole des Beaux-Arts, à Paris.

Parmi les tableaux figure : *Jézabel dévorée par les chiens*, de notre concitoyen Léon Commerre.

On écrit de Calais, que les généraux Clinchant, Moulin et Ferri-Pisani sont venus à Calais pour assister au grand tir exécuté par le 27<sup>e</sup> d'artillerie. 480 boulets à explosion ont été tirés à 2,500 mètres, avec des pièces en acier système *Lalthone*, sur des panneaux représentant des bataillons d'infanterie et des escadrons de cavalerie.

Les effets ont été foudroyants et des plus satisfaisants.

Le 27<sup>e</sup> d'artillerie ayant fini ses écoles de tir à longue portée, va retourner à Douai et sera remplacé par le 15<sup>e</sup>.

Hier, a eu lieu, au Conservatoire de Paris, la première audition des œuvres du concours de Rome.

La cantate de M. Broutin, pensionnaire du département du Nord, a été interprétée par Mlle Mézeray, MM. Warot et Lauwers.

Mlle Vergin, de Lille, ex-pensionnaire de M. Carvalho, à l'Opéra-Comique, vient d'être engagée au Théâtre-Lyrique.

La police a surpris cette nuit cinq individus en train de faire, à coups de cailloux, le siège de l'école en construction rue de la Guinguette...

Ces démolisseurs n'ont pas fait connaître le but de leur étrange entreprise.

Une collision a encore eu lieu, hier soir, à l'angle de la Grande-Rue et de la rue du Collège, entre une voiture particulière et un car de la Compagnie des Tramways.

Pas bégueule, Forte en gueule...

Mme Angot... non... Mme L..., a prouvé ce matin sur le marché de la Grande-Place de Roubaix, qu'elle entendait conserver les hautes traditions des dames de la Halle. C'était aux abords de la rue Pierre Motte. Pour un sujet qui ne nous est pas connu, Mme L..., a interpellé Mme Vve R..., et lui a lancé à la tête, avec une volubilité vraiment prodigieuse, un répertoire d'épithètes à faire rougir un régiment de zouaves.

Mme Vve R..., était hors d'elle-même; sentant qu'elle ne pouvait lutter à armes égales, mais voulant se venger, elle porta à son adversaire un violent coup de parapluie.

Cet incident précipita les événements. Hors d'elle-même, Mme L... se jeta sur Mme veuve R... et la renversa; la lutte n'était pas égale. Mme L... a le poignet aussi solide que la... bouche. Elle réduisit bientôt la veuve à l'impuissance et piétina sur elle avec une véritable rage.

Un agent de police vint enfin mettre un terme à cette scène scandaleuse.

Quant on la releva, Mme veuve R... avait une luxation au bras gauche. On appela un médecin, M. le docteur Godofroy, qui lui donna ses soins et la fit reconduire chez elle en voiture.

Deux filles et un homme ont été arrêtés, cette nuit, pour des faits ignobles, qui avaient scandalisé, dans la soirée d'hier, les habitants d'une rue de la ville.

Passons...

Mme veuve Planquart, qui habitait cour Agache, rue Basse-Masure, a eu l'imprudence hier soir, de placer une chandelle allumée près d'une toile (qui divise en deux parties une pièce de maison).

La toile prit feu; il y eut un moment d'émotion dans la maison et dans la cour, mais on put facilement empêcher l'incendie de s'étendre. La toile seule a brûlé.

Un pharmacien de Lille, M. X..., comparait hier matin, devant le tribunal correctionnel, inculpé de tromperie. Le délit qu'on lui reproche s'est accompli dans de singulières circonstances.

Il était en train de préparer une potion quand les inspecteurs de pharmacie se présentèrent. Il s'agissait, d'après l'ordonnance du médecin, de faire pour une personne malade de la poitrine, un sirop composé de lait de phosphate de chaux et d'écorce d'orange amère.

Or, il résulte de la déposition des inspecteurs qui ont assisté à la manipulation que sur trois substances prescrites par l'ordonnance, les deux que nous venons de citer ne se trouvaient pas dans la pharmacie de M. X...

Il a remplacé le tout par un sirop fabriqué avec de l'huile de foie de morue, du quinquina et du sirop antiscorbutique.

D'après les inspecteurs, M. X... a gravement manqué à son devoir professionnel en ne suivant pas à la lettre les prescriptions du médecin, et en s'écartant du codex.

M. le président Parenty s'éleva aussi très-énergiquement contre cette façon d'agir, qui peut avoir les plus graves conséquences.

M. X... est condamné à 50 francs d'amende, et à l'insertion du jugement dans trois journaux.

Le tribunal correctionnel a jugé, hier, Ivo Vandemeulebrouck, le héros de la scène que nous rapportons dernièrement, et qui s'est passée dans la cour Houzet, route de Tourcoing.

Vandemeulebrouck a été condamné à trois mois de prison et à 50 francs d'amende.

Dans la même audience, a été appelée l'affaire d'un mécanicien de Tourcoing, Ferdinand Callans, qui était venu, cette semaine, briser la vaisselle d'une demoiselle de la rue de l'Avocat, à Roubaix.

Callans subira, lui, 15 jours de prison, et paiera 25 fr. d'amende.

Le 4 juillet, comparait devant le premier Conseil de guerre, séant à la citadelle de Lille, pour être jugé comme ayant déserté à l'étranger, Antoine Crampon, 2<sup>e</sup> canonnier au 27<sup>e</sup> régiment d'artillerie. Dans le cours de l'instruction dirigée contre lui, ce militaire a avoué être l'auteur du vol d'un cheval et d'une charrette qui a eu lieu en février 1877, à Maubeuge. Il sera mis, pour ce fait, à la disposition de l'autorité judiciaire civile de cette localité.

Crampon n'a pas encore vingt ans, et pourtant il compte déjà de nombreuses condamnations.

Sachant qu'il était poursuivi par le parquet d'Amiens, pour escroquerie et tentative d'escroquerie, il s'empressa de s'engager, le 21 mars 1876, pour le 17<sup>e</sup> d'artillerie, mais il ne fut pas moins condamné à 50 fr. d'amende.

Deux mois après, le conseil de guerre séant à Amiens le condamnait à six mois de prison pour dissipation d'effets d'habillement.

Libéré de sa peine, au lieu de rejoindre son nouveau corps à Douai, Crampon alla d'abord voir ses parents, dans le département de la Somme, puis il vint à Roubaix, où il fut arrêté par la gendarmerie et conduit à son corps où il fut mis en prison.

Le même jour, Crampon parvint à s'échapper en pratiquant un trou dans sa cellule, et ce n'est que dans le courant du mois de mars 1877, alors qu'il était de passage à Saille-Lorette (Somme), qu'il fut reconnu parce qu'il avait été signalé comme voleur. En effet, pendant sa désertion, il a été condamné deux fois pour vol au préjudice de personnes qui lui avaient donné l'hospitalité.

Voici le programme des morceaux qui seront exécutés par la fanfare Delattre, lundi 2 juillet, à huit heures et demie du soir, sur le Boulevard de Paris :

1. Allegro Militaire, \*\*

2. Nabuchodonosor, ouverture, Verdi.

3. Schottisch, \*\*

4. Marche triomphale d'Arban, morceau imposé du concours de Compiegne.

5. Polka pour piston, M. Paul Desmadryl.

6. Air Varé, \*\*

Wettje.

— VALÉNCIENNES. — Nous lisons dans l'*Echo de la Frontière* :

« Mardi soir, vers dix heures, notre ville a été témoin d'un magnifique phénomène. Une longue traînée de feu, d'une clarté éblouissante, courant du nord-ouest à l'est a sillonné le ciel en deux zones et en décrivant d'inintermittibles zigzags, qui se sont terminés par une explosion qui a bientôt provoqué un pluie de feu de l'effet le plus prodigieux.

Pendant toute la soirée et au moment du coucher du soleil la coupole du ciel avait présenté un spectacle inouï. Il semblait que trois foyers de flammes de Bengale illuminaient le couchant, l'un blanc au nord-est, un autre pourpre au couchant, enfin, un troisième vert clair à l'orient. Ce dernier, qui par moment se nuageait aussi de rouge, offrait par le contraste, une clarté avec celle des étoiles les plus brillantes du ciel d'hiver, un spectacle admirable. La mobilité de ces tons remarquable, leur éclat variait à chaque instant d'intensité; ils semblaient flotter dans l'atmosphère comme d'immenses nuages chassés par les vents dont la direction aurait changé à toute minute.

À certain moment nous avons remarqué d'immenses lignes rougeâtres rayonnant au milieu du ciel à notre zénith et que nous ne pouvions mieux comparer qu'aux rayons du soleil un soir d'orage.

Ce phénomène s'est prolongé jusqu'à 10 heures 40 du soir avec des intermittences plus ou moins prolongées.

— BERSÈS. — On nous écrit de cette commune :

« Dans une grande exploitation agricole, on a, pour la nourriture des bêtes à cornes, remplacé les fourrages crus par des fourrages cuits, et les résultats ont été très-satisfaisants. Les animaux ont mangé avec avidité les fourrages cuits, et quoique leur ration eût été diminuée, ils se sont vus rascassés et sont restés parfaitement calmes dans l'intervalle des repas.

Pendant six mois que ce régime a duré, les bestiaux ont toujours été bien portants. Au bout de quelque temps les vaches ont donné un lait plus abondant qui a fourni une crème meilleure et un beurre plus délicat.

L'économie des fourrages a été considérable. La ration de 34 animaux se composait précédemment de 393 kilogr., par jour, de fourrages gachés; deux tiers de foin et un tiers de paille; et a été réduite à 226 kilogr. en procurant ainsi, une économie de 167 kilogr. de foin et 57 kilogr. de paille, c'est-à-dire de 176 kilogr.

— DÉCLARATIONS DE MARIAGES du 30 juin. — Eugène Bernard, rue du Pillel à Berthe-Lopez, rue du Duc, 5. — Hélène Ollivier, rue du Collège, 10. — Désiré Decottignies, rue des Longues-Haies, 162.

— DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 30 juin. — Marguerite Delplanque, 3 mois, Grande-Rue (près de) — Jacques Fockert, tisserand, rue de Flandre, 55. — Léopoldine Bintein, 9 ans, dans le canal de Roubaix, quai d'Anvers, — Clémentine Mestack, 1 an, rue des 4 Chênes, 74.

— MARIAGES du 30. — Louis Duflot, 27 ans, tisserand, et Emile Rouillard, 30 ans, tisserand. — Gustave Testart, 28 ans, mécanicien, et Clémence Delvoe, 33 ans, brosière. — Fernand Ponette, 24 ans, employé de commerce, et Laure Rousseau, 22 ans, sans profession. — Victor N. T. Neau, 34 ans, mécanicien, et Mathilde Vermeil, 22 ans, sans profession. — Achille Du lot, 22 ans, tisserand, et Marie Soudan, 19 ans, tisserande.

— CONVOIS FUNÈRES ET OBITS

Un obit solennel du mois sera célébré dans l'église Saint-Martin, à Roubaix, le lundi 2 juillet 1877, à 9 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jules-Paul-Amand-Joseph FLORIN, décédé à Roubaix, le 31 mai 1877, dans sa 30<sup>e</sup> année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées d'en considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Les amicales connaissances de la famille EUGÈNE GRIMONPREZ-DELAOUTRE, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre d'invitation sont priées d'assister à l'obit solennel annuel universaire, qui sera célébré en l'église St-Martin, le lundi 2 juillet, à 10 h. 1/4, pour le repos de l'âme de GRIMONPREZ. — Les laudes ne seront pas chantées. — 13944

— LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — *Impressions Alfred Robouze*. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien.)

— Belgique

— Hier matin un terrible malheur est arrivé au bassin de natation provisoire d'Avvers.

Deux personnes s'y sont noyées, voici dans quelles circonstances : Un jeune homme de 33 ans, le sieur Emerique Tevelin, commissionnaire, était allé se baigner dans le bassin. A peine y était-il depuis quelques minutes, qu'on l'entendit pousser un cri et immédiatement après on le vit disparaître au fond de l'eau.

Le nommé Edouard-François Verheyen, surveillant au Bassin de natation, qui vit le danger, s'élança immédiatement au secours du jeune homme en péril; malheureusement, celui-ci, qui avait déjà perdu tout sang-froid, se cramponna avec désespoir à son sauveur, dont il paralysa tous les mouvements, et bientôt ils disparurent tous les deux dans l'abîme, pour remonter quelques moments après à la surface de l'eau, se tenant toujours étroitement enlacés.

Malgré tous les efforts qu'on fit, on ne put les retirer de l'eau qu'une heure après la catastrophe, et malgré les soins qu'on prodigua immédiatement aux deux noyés, il fut impossible de les rappeler à la vie.

Le tremblement de terre ressenti à Malines et à Maestricht dimanche matin, 24 courant, a été également sensible aux environs de Herze et à Jamboux, deux secousses ont eu lieu dans l'espace de 2 à 5 secondes et assez fortes pour secouer les meubles et les fenêtres dans les appartements.

Plusieurs journaux ont annoncé que le roi des Pays-Bas était arrivé à Paris. Cette nouvelle n'est point exacte. Le roi des Pays-Bas est en ce moment en Hollande, tout entier au deuil qui vient de le frapper.

LE PARQUET vient de faire une descente dans la commune de Lacken au sujet d'un drame conjugal, qui a eu pour résultat la mort du mari, un ouvrier tailleur, demeurant rue de la Grotte. Cet homme avait été trouvé mort jeudi matin dans son lit. Il avait à la tempe droite une blessure provenant d'un instrument contondant. Une lésion grave a été constatée également sur une autre partie du corps. La femme de la victime a été arrêtée et conduite à la prison de Bruxelles.

— FAITS DIVERS

— Vendredi, a eu lieu, à Paris, devant un petit nombre de personnes, une très-belle expérience de lumière électrique. L'intérieur du palais de l'Industrie, dont la superficie est d'un hectare, a été éclairé par deux lustres électriques composés chacun de six lampes suspendues à 27 mètres du sol. Ces douze machines, étaient menées par deux machines à vapeur de la force de vingt-cinq chevaux chacune, établies sous des cabanes en planches, construites à droite et à gauche de la porte d'entrée, située en face de la rue Jean Goujon. L'effet a été des plus satisfaisants. Les statues conservées dans l'in-

térieur de la nef, éclairées par une lumière verticale, produisaient un très-bel effet. Ces expériences seront répétées tous les jours. Elles sont destinées à déterminer les meilleures conditions pour l'éclairage électrique de cet immense bâtiment. Le principe de la division de la lumière a reçu une confirmation éclatante. D'abord, on n'avait qu'un seul lustre. Le nombre des lustres a été porté à deux et ultérieurement sera porté trois. On a calculé qu'il aurait fallu au moins dix mille bougies également réparties de mètre en mètre pour éclairer le plancher à peu près comme il l'était hier. Le nef ayant 30 mètres de haut, l'éclairage de l'espace compris dans la nef réclamerait au moins trois cent mille bougies.

— Un épouvantable infanticide a été commis, cette semaine, dans la petite localité d'Avwezines. Une fille, qui habitait une métairie appartenant à M. C..., a mis dans un pot de fonte son enfant nouveau-né et l'a fait bouillir.

Dénoncée par un enfant, cette mère dénaturée a été immédiatement arrêtée, ainsi que sa mère, que l'on accuse d'avoir été le principal auteur de ce crime affreux.

La population si paisible d'Avwezines a été vivement impressionnée.

L'enquête qui se poursuit aurait, paraît-il, révélé des circonstances particulières d'une extrême gravité.

— L'Union de Vauluse annonce que le curé de Saint-Pierre vient de découvrir, dans les combles de son église, un magnifique panneau de près de deux mètres carrés. Il représente l'adoration des bergers. On l'attribue à Pérugin, ou à l'un de ses meilleurs élèves. Ce tableau est admirable de conservation. Son coloris est parfait, et il n'a rien perdu de son lustre et de son éclat.

— Le *Moniteur orléanais* dit qu'un trésor vient d'être découvert, ces jours derniers, à Bron (Eure-et-Loir). En exécutant des fouilles dans une rue, un ouvrier heurta de sa pioche un petit pot de grès enfoui dans la terre, d'où jaillirent trente et quelques pièces d'or.

Ces monnaies appartiennent aux règnes de Charles VIII, Louis XII, François I<sup>er</sup>, Charles IX et Henri III. Leur poids moyen est de 3 grammes 30 centigrammes.

— Voici une invention précieuse qui nous arrive en droite ligne du pays où fleurissent les grands pianistes, et qui nous paraît destinée à élargir le domaine de l'art musical. Il s'agit du prolongement du son du clavier dans les conditions toutes nouvelles; problème que vient de résoudre victorieusement le facteur de la cour de Vienne, M. Ehrbar.

On sait que le piano peut retentir ou prolonger tous les sons à la fois, soit en appuyant sur la pédale, soit en levant les mains des touches. Depuis longtemps, on cherchait le moyen d'appliquer le prolongement du son à une ou plusieurs notes séparément, au lieu de l'appliquer à toutes simultanément. L'appareil de M. Ehrbar, qui consiste en une mécanique posée par-dessus la sourdine unie à une pédale, a pour effet de prolonger le son de la note ou de l'accord, comme on le veut.

Les conséquences que peut avoir cette invention pour l'exécution d'œuvres originales de pianos, sont incalculables, car ce sont des effets nouveaux que de pouvoir séparer chaque son en le prolongeant, selon les effets que l'exécutant voudra produire.

L'importance de ce mécanisme est tel qu'on ne voudra peut-être plus désormais se servir du piano sans en faire usage.

— Un prestidigitateur toulousain, M. Cazeneuve, vient d'être fait prisonnier en Amérique par une bande de sauvages qui a exigé de lui une rançon.

M<sup>me</sup> Cazeneuve a communiqué aux journaux de Toulouse les lettres suivantes, relatives à cette arrestation :

« Chayènes (territoire indien), 9 juin.  
« Amérique du Nord.

« J'ai été fait prisonnier par les sauvages Sioux; ils ont demandé une rançon qui vient de leur être accordée. L'argent leur sera remis par mon directeur. Mes bagages sont à San-Francisco. Je suis bien traité. J'ai été dévalisé de tout ce que j'avais sur moi. Je n'avais qu'une bague, une épingle et un revolver.

« Un Sioux se charge de porter cette carte au poste du chemin de fer. Te parviendra-t-elle? Je suis en parfaite santé. Ne sois pas inquiet. Je t'écrirai sitôt libre.

« CAZENEUVE »

« Grand-Island, 9 juin 1877.

« Madame,

« Monsieur votre mari a été fait prisonnier par des Indiens sauvages, les Sioux. Il sera libéré ce soir, attendu que je viens de faire les démarches pour payer la rançon demandée. Un mot qu'il a pu me faire parvenir me prie de vous écrire. Il me dit qu'il vous écrit également.

« Soyez sans aucune inquiétude. Tous ses bagages étaient en sûreté et on ne lui a fait aucun mal, pas plus à lui qu'aux autres prisonniers.

« Je vous donnerai les détails en arrivant à San-Francisco.

« Recevez, madame, etc.,

« N. B. McCLEAN. »

« Omaha, au bord du Missouri, 9 juin  
« Je suis libre, depuis deux heures. Je me porte bien et je ris de ma captivité. Je t'écrirai de Californie. Communique aux journaux.

« CAZENEUVE. »

— Le *Gaulois* dit qu'un bibliophile de Paris, M. Human, vient de découvrir dans un vieux bouquin (*Consolations* de Boëme) acheté 15 centimes, deux lettres de Molière écrites à la Fontaine, et donnant des détails, l'une sur la première représentation des *Femmes savantes*, l'autre sur le plan de l'*Acate*, avant qu'il fût représenté.

— Il y a quelques mois, de hardis jeunes gens partaient pour l'Afrique centrale, accompagnant M. Bonnat, l'explorateur hardi qui le premier, a visité Koumassie, la capitale de ce pays jusqu'alors inconnu. L'un de ces jeunes gens, M. Bazin, fils de l'ingénieur de ce nom, vient de payer son tribut à la science. Ce jeune homme, à peine âgé de 23 ans, est mort le 9 mai à Axim, ville de l'intérieur, située à neuf journées de marche de la côte. La fièvre jaune l'a emporté au bout de quelques attaques.

— TRIBUNAUX

M. BOUCCICAUT ET M. NAQUET. Lots du récent procès en diffamation intenté par M. Bouccicaut fils (de la maison du Bon-Marché), au journal le *Raillement*, il a été donné lecture d'une lettre de M. Gustave Naquet, ancien préfet de la Corse, à M. Bouccicaut père et relative à la fondation d'un journal.

M. Gustave Naquet a vu une diffamation dans le rapprochement de cette lettre et des articles du *Raillement*, qu'on pouvait croire inspirés par lui; il a intenté un procès en diffamation à M. Bouccicaut père et au gérant du *Pays*, demandant 5